

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE TRANSPORT, DE TRAVAUX ROUTIERS, DE PISTES CYCLABLES, D'ÉCLAIRAGE, DE SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENT ET DE SIGNALISATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL À L'EXCLUSION DU RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à réaliser divers travaux de réaménagement routier, d'installation de puisards, de conduites d'égout et d'aqueduc, de déplacement de poteaux et de conduits souterrains des compagnies d'utilités publiques, d'installation d'un système d'éclairage, de modernisation des signaux lumineux, d'installation de panneaux de signalisation, de réfection et de construction de ponceaux et de ponts, de construction de bordures, de trottoirs et de pistes cyclables, de réfection de la chaussée, d'aménagement paysager et l'acquisition d'immeubles requis aux fins de la réalisation du projet. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**2.** Le coût estimé du projet décrit à l'article 1 est estimé à la somme de 2 280 000 \$.

**TOTAL : 2 280 000 \$**

Annexe préparée le 25 février 2016 par :

---

Marc des Rivières, directeur  
Bureau du transport